



Formation continue destinée aux Médiateurs FSA du 16 juin 2021

« La place du droit en médiation »

Programme:

10h00-10h15: Introduction/ouverture de la formation

Intervenantes: **Birgit Sambeth Glasner**, avocate et médiatrice FSA, Vice-Présidente de la FSA
Alix de Courten, avocate spécialiste FSA droit de la famille et médiatrice FSA

10h15: Enjeux et pistes de réflexion du point de vue réglementaire et déontologique

Intervenante: **Shalini Pai**, avocate et médiatrice

11h00: Approche pratique des défis liés à la prise en compte du droit en médiation

Intervenant: **Pierre Muller**, ancien juge cantonal, arbitre, conciliateur, médiateur

11h45: Le médiateur FSA et le droit

Intervenant: Professeur **François Bohnet**, avocat et Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois

12h30-13h30: Pause-Déjeuner

13h30: L'accord issu de la médiation du point de vue du magistrat

Intervenante: **Katia Elkaim**, Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne

14h15- 16h00: Table ronde

Réponses aux questions des participants (posées à l'avance mais aussi le jour même), échanges sur les exposés du matin et interventions, avec tous les intervenants du matin et avec la participation de Me **Cinthia Lévy**, avocate et médiatrice FSA, directrice du programme de formation des médiateurs FSA dès 2022

16h00-16h15: Clôture de la journée



ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS

Chambre de médiation



Formation continue destinée aux Médiateurs FSA du 16 juin 2021

« La place du droit en médiation »

Date: mercredi 16 juin 2021

Lieu: Hôtel de la Paix, Avenue Benjamin Constant 5, 1003 Lausanne

Langue du cours: Français

Prix par participant: CHF 390.-

Inscriptions:

La formation sera ouverte aux 20 premiers inscrits (principe du « *first come, first served* »), les suivants seront sur liste d'attente en fonction des évolutions liées à la situation sanitaire.

L'inscription ne sera validée qu'une fois le versement effectué au moyen des coordonnées bancaires ci-dessous:

Banque Cantonale Vaudoise
1001 Lausanne

IBAN: CH79 00767 000Z 5094 8201

En faveur de

Alix de Courten
Etude d'avocats
Place Saint-François 5
1003 Lausanne

L'inscription est ferme et une annulation n'est possible que sous la forme de la présentation d'un participant de remplacement, le prix du cours n'étant pas remboursé.

Délai d'inscription et de paiement: 25 mai 2021

Crédits: 6 heures de formation continue pourront être reconnues.